



effici@nce

SANTÉ AU TRAVAIL

175 rue Marcadet - 75018 PARIS - Tél. : 01 53 41 80 00 - Fax : 01 53 41 80 11 - <http://www.efficience-santeautravail.org>

Le service de santé au travail

Rôle et missions d'une équipe pluridisciplinaire en santé au travail

Le service de santé au travail inter-entreprises est un organisme à but non lucratif qui a pour objet exclusif d'organiser la santé au travail dans les entreprises. La santé au travail est une médecine préventive destinée à protéger la santé et la sécurité des salariés, prévenir les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et promouvoir une culture de prévention des risques professionnels auprès des employeurs et salariés.



Une équipe pluridisciplinaire au service des entreprises et des salariés

Quelles sont les missions de mon service de santé au travail ?

- Il a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
- Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.
- Il conseille les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.
- Il assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge.
- Il participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.
- Il conclut un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les organismes de prévention des caisses de sécurité sociale, après avis du comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP).

Comment faire appel aux compétences de mon service de santé au travail ?

- Quelle que soit la taille de votre entreprise et le nombre de salariés, contactez votre médecin du travail, il est votre interlocuteur privilégié et votre conseiller.
- Il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels aux compétences complémentaires, qu'il anime et coordonne afin de vous proposer des actions en milieu de travail.

Efficienc e Santé au Travail : une équipe pluridisciplinaire au service des adhérents et de leurs salariés

46 Médecins du travail	1 Toxicologue/Addictologue	1 Assistante sociale
41 Assistantes médicales	1 Toxicologue	5 Ergonomes
1 Interne en médecine du travail	1 Ingénieur HSE	4 Assistantes en santé au travail
1 Infirmière en santé au travail	1 Psychologue du travail	1 Technicienne hygiène/sécurité

Dans quels domaines puis-je solliciter les compétences de mon SST

- L'évaluation et la prévention des risques professionnels : risques chimiques, psychosociaux, biologiques, risques des manutentions manuelles et mécaniques, des circulations et déplacements, etc.
- La santé au travail, l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise
- La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des expositions professionnelles
- La prévention des TMS et des expositions à la pénibilité
- La métrologie : mesures d'ambiance sonore, éclairage des postes de travail, ambiance thermique, etc.
- L'adaptation des postes, des techniques, des équipements et des rythmes de travail à la physiologie humaine et à l'âge des salariés, notamment les seniors
- L'hygiène dans l'entreprise et l'éducation sanitaire
- La désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi
- La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit ou posté
- L'organisation des secours et des services d'urgence
- La prévention des addictions : alcool, tabac, drogues...
- Le conseil à la rédaction du Document Unique et à la mise en place d'actions de prévention des risques
- etc.

Quel est le coût de ces services ?

Sauf cas particuliers définis au préalable, ces prestations sont incluses dans votre cotisation annuelle.

Un site Internet d'information sur la santé au travail et la prévention des risques professionnels

Votre service de santé au travail vous propose un site Internet destiné à informer ses adhérents et leurs salariés sur les risques professionnels :

- Fiches pratiques détaillées (les risques routiers, travailler sur ordinateur, le droit de retrait, le rôle du médecin du travail, gestes et postures, aides financières aux entreprises, le chargé de prévention, etc.)
- Affichettes de prévention (lavage des mains, produits chimiques, signalisation au travail...)
- Actualités en santé et sécurité au travail
- Plans des 10 centres Efficienc e Santé au Travail, à afficher dans l'entreprise